

QUALIFICATION : COMMISSAIRE AUX RÉSULTATS FFVOILE

Fiche référentielle descriptive
version au 3 octobre 2026

Préambule

Cette fiche référentielle s'applique indifféremment à toute personne qui souhaite acquérir cette qualification.

A - Description du cadre d'intervention du titulaire de la qualification « Commissaire aux résultats FFVoile »

Le titulaire de la qualification « Commissaire aux résultats FFVoile » exerce une activité dans le respect des règlements fédéraux, des Règles de Course à la Voile (RCV), de la charte des réseaux sociaux et de la charte du commissaire aux résultats. Il exerce son activité dans le cadre de compétitions inscrites au calendrier de la FFVoile.

B - Référentiel de compétences liées aux activités de la qualification « Commissaire aux résultats FFVoile »

Les activités et compétences associées exercées par le titulaire de la qualification « Commissaire aux résultats FFVoile » (RESS, code informatique fédérale du commissaire aux résultats SCORE) sont les suivantes :

Le titulaire de cette qualification a pour rôle de produire, à l'aide d'un logiciel dédié notamment SCORE, les classements des compétitions organisées par le club et assure, avec le club, la remontée des résultats sur le serveur fédéral une fois les résultats validés par le président du Comité de Course.

Pour assurer sa mission, il :

- Analyse l'avis de course et les instructions de course pour paramétrer la compétition en concordance avec les classes/séries inscrites au calendrier fédéral et demandes de l'OA.
- Enregistre les règles applicables à la régate, notamment en relation avec le support.
- Paramètre le ou les groupes et catégories en fonction des classements qui doivent remonter à la FFVoile et de ceux demandés par l'avis de course et les instructions de course (classement de la régate et classements dits « d'animation »).
- Saisit les inscrits en les répartissant dans les différents groupes et catégories paramétrés avec l'enregistrement de tous les membres d'équipages de chaque bateau.
- Communique avec la chaîne d'inscription pour la vérification des licences compétitions et du certificat médical (si nécessaire).
- Saisit les ordres d'arrivée des différentes courses en temps réel ou en temps compensé.
- Analyse les éventuels absents ou inconnus à l'ordre d'arrivée (DNS, DNF, ...).
- Saisit les pénalités du comité de course (dès l'ordre d'arrivée) et/ou du jury.
- Édite les classements généraux une fois les courses validées.
- Présente les classements au président du comité de course pour validation, seul garant des résultats (RCV 90.3).
- Édite et affiche les listes d'inscrits, ordres d'arrivée, classements généraux
- Applique la procédure dédiée d'envoi des résultats à la FFVoile avec le club.

C - Situation fonctionnelle du titulaire de la qualification « Commissaire aux résultats FFVoile »

Le titulaire de la qualification « Commissaire aux résultats FFVoile » exerce ses fonctions sur les compétitions

inscrites au calendrier de la FFVoile, après désignation sur l'épreuve par la Commission Régionale d'Arbitrage (CRA) ou la Commission Centrale d'Arbitrage (CCA).

Il exerce ses missions sous la responsabilité du président du comité de course en lien avec l'autorité organisatrice.

D - Prérequis à la qualification « Commissaire aux résultats FFVoile »

Le candidat à la qualification « Commissaire aux résultats » doit :

- être titulaire d'une licence club FFVoile mention « compétition » ou « pratiquant » ou « adhésion »
- être âgé de 16 ans au moins
- de préférence, posséder une expérience de la régate.

E – Référentiel de certification des compétences de la qualification « Commissaire aux résultats FFVoile »

Le référentiel de certification des compétences attendues pour assurer les missions de Commissaire aux résultats FFVoile comprend les connaissances, capacités et attitudes suivantes :

Pour appliquer des règles, le Commissaire aux résultats :

- a une bonne connaissance des éléments constitutifs d'un avis de course (AC) et des instructions de course (IC) pour configurer la régate
- connaît les différents formats de régates en fonction des supports

Pour paramétrer les épreuves, le Commissaire aux résultats :

- enregistre les bonnes catégories,
- paramètre les groupes en intersérie en fonction des groupes définis dans l'AC ou les IC ou l'autorité organisatrice
- peut diviser une classe selon les demandes de l'AC ou des IC ou de l'autorité organisatrice

Pour enregistrer les inscrits, le Commissaire aux résultats :

- inscrit les bateaux avec tous ses équipiers dans le bon groupe
- importe des inscrits d'un fichier CSV ou XRR
- importe des inscrits d'une autre régate SCORE
- vérifie avec la chaîne d'inscription la validité des licences
- édite les listes d'inscrits pour affichage, émargement, ...

Pour enregistrer les résultats des courses, le Commissaire aux résultats :

- paramètre chaque course,
- saisit les ordres d'arrivée en temps réel ou temps compensé
- contrôle les ordres d'arrivée en lien avec le comité de course notamment en cas de contestation
- saisit les pénalités du comité de course, du jury
- édite les ordres d'arrivée/classements des courses

Pour éditer et envoyer les classements généraux, le Commissaire aux résultats :

- édite le ou les classements avec ou sans recalcul selon ce qui est demandé,
- soumet les résultats pour validation au président du comité de course
- envoie les résultats à la FFVoile.

Pour communiquer, le Commissaire aux résultats :

- maîtrise les moyens de communication et l'informatique de base
- relate précisément les problèmes rencontrés
- communique de façon claire et posée avec les arbitres, les concurrents, les organisateurs

Pour faire preuve d'un comportement exemplaire, le Commissaire aux résultats :

- est disposé à apprendre et à accepter les changements
- accepte les RCV et les différents règlements et chartes
- respecte la confidentialité des discussions entre le Commissaire aux résultats, entre arbitres et avec l'organisateur
- est aimable et poli, tout en conservant ses distances avec concurrents et accompagnateurs
- est respectueux de l'équipement d'autrui mis à sa disposition
- fait preuve de sobriété pendant toute la durée de sa mission
- analyse ses actions et se remet en cause.
- participe à la lutte contre toutes formes de violences, notamment sexuelles, de discrimination ou de harcèlement.

F - Organisation de la formation à la qualification « Commissaire aux résultats FFVoile »

La formation s'organise selon le dispositif suivant :

- Formation pouvant être découpées en plusieurs sessions en présentiel et/ou en distanciel.

Le contenu de cette formation porte sur les connaissances et compétences suivantes :

- Présentation de la plateforme de classement de régate, paramétrage des épreuves en temps réel et temps compensé avec choix du format adapté et constitution des groupes de classement
- Inscription des bateaux et des concurrents, imports et contrôle des licences et éditions diverses
- Saisie et édition des classements des courses après paramétrage, saisie des décisions de CC et jury
- Éditions des classements généraux et envoi à la FFVoile des résultats

Ce cursus pourra être individualisé (renforcement ou allègement) en fonction du profil et de l'expérience du candidat après une phase de positionnement ou analyse de l'activité du candidat définie avec le responsable de la formation de la CRA ou CCA.

G - Évaluation de la formation à la qualification « Commissaire aux résultats FFVoile »

Pour l'évaluation, il sera demandé au candidat de réaliser le classement de deux régates, la première en temps réel, la seconde en temps compensé dans un temps limite défini par la CCA.

En cas d'évaluation négative, une évaluation de rattrapage sera proposée.

H - Certification de la formation à la qualification « Commissaire aux résultats FFVoile »

La délivrance de la qualification est conditionnée aux résultats favorables de l'évaluation.

Les CRA ont délégation de la CCA pour délivrer la qualification de Commissaire aux résultats FFVoile.

La qualification peut être obtenue par la voie de la VAE (Validation des Acquis d'Expérience)

I - Durée de validité de la qualification « Commissaire aux résultats FFVoile »

La qualification « Commissaire aux résultats FFVoile » a une durée de validité initiale de 2 ans. En cas de renouvellement, la qualification est acquise pour une durée de 4 ans renouvelable.

La prolongation de la qualification d'une nouvelle durée de 4 ans est subordonnée à une activité régulière et à suivi au moins un webinaire de formation continue organisé par la CRA ou la CCA. Le nombre de renouvellements n'est pas limité.

En cas d'interruption d'activité supérieure à quatre ans avec interruption de prise de licence FFVoile, l'obligation de participation à une session de formation continue.

J - Qualification du formateur ou de l'évaluateur

Le formateur ou l'évaluateur doit être titulaire au minimum de la qualification pour laquelle il dispense la formation. Des sessions de formation peuvent être organisées.

Les formateurs et évaluateurs sont nommés par leur CRA ou la CCA. Ils sont nommés pour l'olympiade en cours.

K - Habilitation des formations

L'habilitation des formations conduisant à la qualification « Commissaire aux résultats FFVoile » s'effectue grâce à la déclaration préalable de la formation au calendrier national des formations de la FFVoile.

DATE	Version	Modifications	Validation
3/10/2026	V1.0	Création de la qualification	CA